

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

### ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Étranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS — Rue d'Italie, n° 2 — TUNIS

### INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## A BAS LES JÉSUITES ! Le triomphe de la calotte !

Tunis, le 4 Janvier 1902

### LE CHEMIN PARCOURU !

La *Petite Tunisie* entre dans sa quinzième année d'existence.

Quinze ans !

Quel chemin parcouru pendant ce long espace de temps !

Quelles batailles livrées, quels assauts soutenus vaillamment, sans broncher ni céder le pas d'une semelle et aussi quelles victoires remportées !

Ah ! il faut qu'elle ait la vie chevillée au corps cette *Petite Tunisie* pour avoir pu résister à tous les complots, à toutes les trames ourdis contre elle.

Sans désespérer, les mois de prison venaient s'ajouter aux mois de prison, les amendes aux amendes et les dommages-intérêts aux dommages-intérêts.

C'est surtout pendant le septennat de ce Millet que l'action fut chaude.

La *Petite Tunisie* était son cauchemar, sa bête noire.

Jusqu'alors on ne nous avait pas ménagé le papier timbré, mais à partir de l'entrée en fonctions de ce névrosé ce fut plus qu'une pluie, une véritable averse qui tomba sur la maison ; nous en avons des caisses pleines et nos tiroirs en son bondés ; les murs de nos bureaux sont tapissés de mandats de comparution, d'amener ou d'arrêt... Tout cela ne nous a pas arrêté en chemin ni détourné du but que nous nous proposons d'atteindre malgré tout, coûte que coûte.

Nous avons eu la visite de toute la maréchaussée à pied et à cheval et aucune figure de policier ne nous est inconnue pour la bonne raison que nous les avons tous eus à nos chausses... comme de vilains petits roquets.

Nous nous sommes quelquefois amusés à leur dépens en leur faisant bouffer des kilomètres comme dit la chanson aussi doivent-ils nous vouer à tous les diables.

En ces années maudites où Millet fit peser son joug odieux on essaya tous les moyens pour faire disparaître ce journal d'avant-garde.

M. Rouvier, ministre libéral et républicain, avait désigné indistinctement tous les journaux pour recevoir les annonces judiciaires, cela nous rapportait quelques billets de mille par an, immédiatement le bandit dont on fit un résident général biffa la *Petite Tunisie* cadeau d'arrivée, puis voyant que cette mesure arbitraire et odieuse n'avait servi à rien, comme nous avions un vieux compte à régler avec dame Thémis, un beau matin il nous fit empoigner à la descente du tribunal une douzaine de sergents sous la conduite du père Lardet, l'amnistie vint au bout de quelques semaines nous ouvrir les portes, mais ce ne fut pas sans regimber qu'il nous lâcha.

Alors les bonnes manières remplacèrent les mauvaises et il nous fit offrir des emplois fort alléchants et surtout grassement retribués... pour acheter notre silence, comme nous ne voulions aucunement de ces présents d'Ataxercès-Millet, les vilénies recommencèrent de plus belle jusqu'au jour où, de guerre lasse, il nous fit lâchement arrêter par toute sa police mobilisée et jeter en prison pour soi-disant attentat contre la République, nous républicains jusqu'au bout des ongles, comme si cet individu pouvait incarner la République !

Et il se trouva même un tribunal français pour établir notre culpabilité et nous condamner !

Nous avons accompli vaillamment, jour par jour, notre prison et une fois notre peine achevée nous avons repris notre bonne plume toujours au service de la défense des humbles et des opprimés.

Ah ! la bataille fut souvent chaude, mais comme le bon droit était de notre côté et qu'il finit tôt ou tard par avoir raison nous avons maté notre adversaire qui a été chassé

comme un laquais.

Un laquais qui ne pouvant se résigner à ne plus être quelque un après avoir été quelque chose, éjacule de temps en temps contre cette pauvre Tunisie qui le laisse à son aise cuver son venin dans son jus.

En entrant dans la quinzième année de son existence qui coïncide avec l'arrivée d'un jeune résident général paraissant animé des meilleures intentions la *Petite Tunisie* espère n'avoir pas à tremper dans le même bain de la plume qui lui a servi à flageller les actes iniques d'un déséquilibré. Mais ce n'est pas tout, c'est un peu plus que ça, c'est la tête de la Résidence, Entrée Française.

LA RÉDACTION.

La *Petite Tunisie* ne peut laisser passer le premier de l'an, sans présenter à M. Stéphane Pichon ainsi qu'à tous les siens, ses vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur.

Mais ce qu'elle lui souhaite le plus, c'est un plein succès dans la tâche ardue qui lui échoit de faire régner la paix et la concord dans un pays si profondément désorganisé par l'impérialisme d'un Millet.

Puisse-t-il mener bien l'œuvre de paix et de progrès à laquelle il s'est attelé.

Puisse ce rude labeur, lui paraître léger ; puisse aussi la colonie l'y aider le plus largement possible.

LA RÉDACTION.

### Billets du Vendred

#### Tête de... Chinois à Rochefort

N'ayant plus un Constans à se mettre sous la dent ou plutôt sous la plume, Rochefort s'en prend aujourd'hui à M. Pichon.

Malheureusement pour lui, les calembredaines qu'il sert contre notre ministre ne lui enlèvent guère des sympathies qu'il a su créer dès son arrivée à Tunis, sympathies qu'il s'efforcera, nous l'espérons, d'augmenter en faisant droit aux légitimes revendications de la Colonie.

Oh ! qu'on ne croie pas que nous voulions demander l'impossible à M. Pichon, nos desirs ne vont pas jusqu'à le mettre en demeure de nous donner la lune, chose qu'il lui serait impossible d'accomplir.

Nous avons accusé plusieurs gros fonctionnaires d'avoir coopéré à l'œuvre néfaste accomplie par le Millet, chassé de Tunis, nous demandons qu'on chasse à leur tour ces fonctionnaires qui continueraient leur vilaine besogne si M. Pichon les gardait auprès de lui ; nous avons demandé qu'on supprime radicalement cette direction de l'agriculture véritable gouffre qui n'a rendu

que de mauvais services au pays nous demandons qu'on biffe d'un trait de plume cette direction et qu'on la remplace par une simple inspection — comme autrefois. Malgré tous les boniments du président du tribunal M. Fabry, couvert par Millet, et sorti de son rôle de magistrat pour épouser les querelles ; du maître nous demandons qu'on expédie sous d'autres cieux ce magistrat de gouvernement... nous arrêtons-là pour aujourd'hui la liste des exécutions que nous attendons de M. Pichon, exécutions qui sont nécessaires à la bonne marche des affaires à son repos et à sa tranquillité. P...

Les affaires correctionnelles de samedi auront eu un corollaire inattendu, presque tous les membres de l'Assemblée des vingt étaient au Palais de Justice, avides de connaître la vérité sur Kalaâ-Djerda, et de voir Bahar face à face.

Aussi, n'est-ce que lundi que la commission théâtrale s'est réunie pour la seconde fois.

Les jugements émis par elle ont été plus empreints d'une franchise outrée qui nous paraît bien peu de mise en l'occasion. La miséricorde dont on a usé est déplacée en la circonstance, eu égard à la personne à qui cette miséricorde profite.

M. Donchet s'est trop moqué des Tunisois, s'est trop payé leur tête, pour mériter de telles faveurs.

Il est vrai que nous n'étions pas treize lundi dernier à le juger. Nous étions sept, et sept n'est pas le nombre qui lui porta une première fois malheur.

A le constater nous serions tentés de croire que ce nombre est, à l'opposé de treize, un fameux porte-chance.

Et pour l'éprouver, nous profiterons de la première occasion d'achat d'un billet de loterie pour voir si le numéro sept ne nous ferait pas gagner le gros lot.

En tous cas, M. Donchet doit un fameux cierge à notre confrère Henri Tridon qui a défendu plus chaleureusement sa cause devant la commission que n'importe quel avocat d'assises disputant à la guillotina la tête d'un bandit. J. C. G.

### Triomphe des Jésuites !

#### A BAS LA CALOTTE !

Au Sénat de l'ancienne Rome, Caton, le père des pères conscrits, jetait, pérorant ses discours, ce cri d'alarme du haut de la tribune : « Delenda Carthago ! » Et je pense qu'il faut détruire Carthage !

Depuis lors, ces paroles, qui en dépit des siècles accumulés nous ont été conservées, ces paroles sont clamées de temps en temps par quelques esprit fort, par quelque citoyen éclairé, à la menace d'un péril, à l'approche d'un fléau.

Delenda Carthago !

Une phrase désormais célèbre affirme que l'anti-cléricalisme n'est pas une marchandise d'exportation. L'homme qui émet ces dires, passés à l'état d'adage, songeait sans doute en les prononçant aux résultats que peut avoir, qu'a peut-être déjà eus l'anticléricalisme outrancier et mal compris.

Mais il est un cas où la lutte anticléricale devient denrée d'exportation : ce cas est l'anti-congréganisme : le combat sans merci, sans trêve contre ces associations mal-faisantes d'êtres thésauriseurs, qui, se confinant entre les barrières d'un couvent, draiment à toutes forces l'argent des crédules — et ils sont nombreux — pour l'accumuler en leurs coffres sans fond, improductif, improfitable.

C'est le péril congréganiste qui fit dire à Gambetta la phrase devenue fameuse : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

C'est ce péril qui mène l'Espagne à une ruine prochaine ; c'est ce péril, qui telle une plaie infectieuse, s'étend sur ce malheureux pays, et y sème le trouble ; c'est ce péril ; qui, pareil à un immense oiseau de proie, à une bête apocalyptique, étendait ses serres sur la France... sans la présence d'esprit de la poignée d'hommes qui, Waldeck-Rousseau en tête surent à temps jeter la traditionnelle clameur : « Delenda Carthago ! »

Ces hommes, s'ils purent faire lâcher prise à l'oiseau de proie qui ensorcelait la France, qui la débarrassèrent du chancre mortel qui la rongait, renvoyèrent, par contre-coup, le mal à la Tunisie.

Amère dérision des mots ! La Tunisie, terre de protectorat, terre par la France protégée, ne fut point protégée, par la loi contre les associations, du péril congréganiste. Déjà, il y a quelque temps les Jésuites, venus en maîtres dans ce pays hospitalier — oh ! qu'hospitalier ! — y achetèrent des terrains, y acquirent des palais. Dans ce but, ce n'est pas les fonds qui manquent le moins, oh ! non.

Hier encore, la *Dépêche* ne nous annonçait-elle pas la venue d'un Frère de la Sainte Famille à Béja dans le but d'y fonder une école ? Demain ce seront les Assomptionnistes, et Dieu sait où la désolante invasion s'arrêtera.

On répond à nos légitimes appréhensions, à nos craintes que l'on dit folles, par l'alléchante perspective de la prospérité que ne manquera pas d'apporter l'immigration congréganiste.

Ce refrain, mille fois rabaché, pêche, par une croulante base. L'horizon nous paraît plutôt sombre, et la perspective dorée laisse entrevoir quelques nuages d'aspect peu rassurant.

Ce n'est pas la première fois qu'en cette feuille nous appelons l'attention sur les maux sans nombre, sur les réels dangers que causeront à la Tunisie les associations chassées de France.

Et nous n'aurons de cesse que nous ne parvenions à être écoutés ; à intéresser à nos peurs les pouvoirs publics qui, par l'application à la Tunisie de la loi Waldeck-Rousseau, sauront conjurer le péril ; et la ligue de l'Enseignement laïque dont l'obligation est de s'émouvoir de cet état de choses, et d'y porter remède, dans la mesure du possible.

Nous pourrions alors nous féliciter d'avoir été les premiers, les seuls, à dire : « Delenda Carthago ! »



## Nos Echos

La « Petite Tunisie »  
souhaite une bonne et  
heureuse année à ses  
lecteurs, à ses amis.

### M. Pichon à l'église

Quelques journaux continuent encore  
à commenter la présence officielle de  
M. Pichon à la Cathédrale de Tunis :

L'un, entr'autres, écrit :  
« Quel article protocolaire commande  
cette grotesque farce diplomatique ? Les  
précédents font-ils une loi si rigoureuse ?  
Ne peut-on rompre avec une telle tra-  
dition ? »

« Nos républicains diplomates jouent  
volontiers aux ambassadeurs d'un roi  
chrétien, et représentent moins la  
République que « la fille aînée de l'Egli-  
se. »

Seule la *Libre Parole* félicite M. Pichon.  
Nous savons que le protocole n'a pas  
encore été aboli ; aussi ne saurait-on  
faire un grief, à M. Pichon d'avoir assisté  
à cette messe de Noël.

Ce n'est pas lui qui servira de parrain  
à toutes ces chapelles que l'on ouvre un  
peu partout dans la Régence.

### L'affaire de Salancourt

Nous avons parlé de la petite  
opération à laquelle est livrée M.  
le Commissaire-priseur de Salan-  
court en achetant pour son compte  
le fonds de la *Maison Universelle*.

Il paraît que cette *bedide* affaire  
lui rapportera une centaine de  
mille francs au bas mot.

Avec un pareil gain, M. de  
Salancourt pourra attendre avec  
sérénité la mesure disciplinaire qui  
ne peut manquer de l'atteindre.

Il aura du foin dans ses bottes !..

### Les réceptions du jour de l'an

A la suite des événements qui  
s'étaient passés au Palais des So-  
ciétés françaises en présence d'un  
ministre de passage, M. Millet, par  
crainte des pommes cuites, crut  
devoir changer l'ordre des récep-  
tions et supprimer à la Colonie  
l'occasion de faire entendre ses do-  
léances par l'organe de ses élus.

La presse protesta de toutes ses  
forces contre ce sans-gêne incon-  
cevable mais ses clameurs se per-  
dirent dans le désert.

Nous aurions cru qu'avec un  
résident qui n'a pas à craindre les  
pommes cuites, le cabinet du rési-  
dent serait revenu à l'ancien état  
de chose. Nous nous sommes trompé :  
M. Gaussen est encore trop  
imprégné des idées de Millet pour  
les abandonner.

Ce pommadé devrait bien aller  
rejoindre son ex-chef. Nous avons  
peur qu'il ne fasse commettre d'au-  
tres boulettes à M. Pichon.

Cet écho était déjà composé  
lorsque nous avons été prévenus  
que M. Pichon, écoutant les avis  
de MM. Homberger et de Car-  
nières, recevrait la colonie en même  
temps que les corps élus.

Nous espérons que M. Pichon  
ne s'arrêtera pas en si beau che-  
min et finira par donner satisfac-  
tion à tous nos *désiderata*.

### La « Voix de France »

Nous apprenons, de source au-  
torisée, l'apparition, pour le com-  
mencement de la semaine prochai-  
ne, du premier numéro de la *Voix  
du Désert*, pardon, de la *Voix de  
France*.

Selon ce qu'on nous dit, cette  
voix se fera entendre deux fois  
par semaine... à moins que ce ne  
soit une fois par an...

### Nouvelles contradictoires

Le numéro de janvier du *bulletin  
de nos ex-potaches*, s'annonce,  
paraît-il, comme devant avoir un  
grand succès, et son apparition  
n'est qu'une question de jours.

D'autres part, plusieurs des an-  
ciens élèves se sont plaints à nous  
de l'incurie de leurs dirigeants qui,  
de par leur superbe indifférence,  
mèneraient l'association à sa ruine.

### La défense de l'Emprunt

Nous croyons savoir que M. Pa-  
villier s'embarquera dans la deu-  
xième quinzaine de janvier pour  
Paris afin d'aller soutenir, comme  
commissaire de gouvernement le  
projet d'emprunt de trente millions

nécessaires à la construction de  
nos chemins de fer,

### M. Poulain à Tunis

On annonce la prochaine arrivée  
de M. Poulain, ingénieur en chef  
du Bône-Guelma qui viendrait à  
Tunis faire une visite à M. Pavil-  
lier, directeur général des Travaux  
publics qu'il ne connaîtrait pas  
encore.

### Un Toubib au Bey

A la mort du docteur Ossian-  
Bonnet, un de nos confrères avait  
affirmé que sa succession, briguée  
par un *doctore medico* italien, avait  
grand-chance d'échoir à ce der-  
nier.

Si le fait est vrai, nous ne pro-  
testerons jamais avec trop d'éner-  
gie contre ce tour de faveur, alors  
que ce poste est tout indiqué pour  
être accordé à un médecin fran-  
çais, et il n'en manque pas, qui,  
ayant fait leur preuves sont tout in-  
diqués pour cette fonction.

### Encore Lui !

Pour charmer ses loisirs, pour  
occuper ses moments de *far-niente*,  
l'ex-satrape Millet s'adonne  
aux douces sensations que procure  
la chasse.

Il tirait, en effet, le 25 du mois  
dernier, avec M. Loubet, à Ram-  
bouillet. Après avoir traqué pen-  
dant son règne les habitants de  
tout un pays, le sanguinaire Millet  
traque le gibier.

Comme quoi, on a bon chasser  
le naturel, il revient au triple gal-  
lop.

### Dans nos murs

M. Bonhoure, le rédacteur spé-  
cialiste de publications coloniales  
se rendant à son domaine de Krus-  
siah.

M. Mougeot, sous-secrétaire  
d'Etat aux Postes et Télégraphes,  
se rendant également à ses pro-  
priétés tunisiennes.

Bienvenue à ces messieurs.

### Une charge !

*Marchand d'olives.*

Avant d'arriver au pouvoir, M.  
Mougeot était très riche, chacun  
sait cela. Il était riche au point  
qu'il ne connaissait pas sa fortune ;  
nous non plus, d'ailleurs. Mais,  
depuis qu'il est devenu ministre  
des postes et Télégraphes, M. Mou-  
geot s'est encore enrichi et, grâce  
à des économies bien entendues,  
il a pu rapidement arriver à figu-  
rer parmi les grands propriétaires  
terriens de la Tunisie dit Montégut  
dans l'*Intransigeant*.

M. Mougeot figure sur le cadas-  
tre de l'administration beylicale en  
qualité de cultivateur d'oliviers ;  
chaque jour, les propriétés de cet  
éminent postier s'arrondissent  
avec rapidité, et les Tunisiens se  
demandent avec anxiété où s'ar-  
rêteront les empiètements territo-  
riaux du Sous-Secrétaire d'Etat.

### Une forte culotte.

Un noble Polonais a perdu en  
une seule nuit, au Jockey-Club,  
de Vienne, la respectable somme  
de 3.200.000 couronnes.

Les heureux gagnants étaient un  
sportsman autrichien et un mem-  
bre de l'aristocratie autrichienne.

Le joueur malheureux a deman-  
dé un délai de six mois pour s'ac-  
quitter de sa dette.

Si l'on veut fumer d'excellentes  
cigarettes, les *Macédoine* et les  
*Diana* n'ont pas leurs rivales.  
Qu'on se le dise.

## Propos de Huitaine

### Ministre et Colonie

L'impression qui s'est dégagée  
des réceptions du premier de l'an  
à la Résidence Générale a été on  
ne peut meilleure. Avec une urba-  
nité parfaite le Résident Général a  
su trouver pour chacun des paro-  
les heureuses, de ces paroles qui  
vont droit au cœur.

Rien ne rappelle, dans les ma-  
nières de M. Stéphen Pichon, les  
façons arrogantes et froides avec  
lesquelles son funeste prédéces-  
seur accueillait les rares Français  
venus à la maison de France sou-  
haiter d'heureux jours au ministre  
de France.

Certains de nos confrères, l'*Ave-  
nir* et le *Promeneur* entre autres,  
ont manifesté leur extrême surprise  
de ce que la Colonie n'ait pas été  
officiellement invitée à se joindre  
en corps à ses représentants at-  
titrés. Cet honnement a lieu de  
nous étonner jusqu'à notre con-  
naissance. Les lecteurs français  
ont été étonnés de voir les par-  
leurs élus se joindre à eux à la ré-  
ception résidentielle.

Un grand nombre d'entre eux  
ont pu répondre à cet appel, bien  
qu'il n'ait été publié qu'à la derniè-  
re heure.

Nous voulons croire que ce n'est  
que par oubli, et pour ne point  
déroger à la règle établie par M.  
Millet, que l'invitation collective  
n'a point été officielle.

Aussi espérons-nous que M. Pi-  
chon voudra réparer cette lacune  
à la prochaine fête nationale, en  
ouvrant tout grande les portes de  
la Maison de la République à ses  
enfants de Tunisie.

### Une audience chargée

La séance correctionnelle de sa-  
medi dernier était bien faite pour  
satisfaire les fervents de causes  
sensationalles. Trois procès tapa-  
geurs au programme, c'est plus  
qu'il n'en faut pour amener au Pa-  
lais la cohue des pillers de tribu-  
nal, côté d'auditeurs s'entend.

Aussi les auditeurs ne faisaient-  
ils pas de la place. On se pressait,  
on se portait, on se comprimait  
à tel point que la salle.  
C'est à peine si les rares privi-  
légiés ont pu pénétrer  
dans le

D'abord, quatre-  
vingt-cinq procès-verbaux, et autres  
vétilles. A ce propos, nous ouvrons  
une parenthèse pour féliciter, une  
fois n'est pas coutume, le tribunal  
de la peine exemplaire qu'il a in-  
fligée à un indigène qui, à Bizerte  
osa insulter un officier français...  
et sommes heureux de constater  
que notre campagne contre les fa-  
veurs pénales commence à porter  
ses fruits... ce ce n'est pas trop  
tôt.

Au procès Belot-Lecore, une désil-  
lusion nous attend. Sur la deman-  
de du défenseur de M. Carpentier,  
une décision intervient renvoyant à  
fin février, autant dire aux calen-  
des grecques. Les révélations avec  
si peu de patience attendues, tou-  
jours annoncées, jamais parues,  
comme *Sœur Anne*.

Ce renvoi à Pâques, ou à la Tri-  
nité est vivement combattu, sans  
succès, du reste, par M. Bodoy...

Qui a bu, bura, qui a attendu, at-  
tendra. Donc à fin février, la vé-  
rité sur l'affaire Kalaa-Djerda, sur  
laquelle les témoignages des Del-  
cassé et autres grosses légumes ap-  
porteront des lumières nouvelles.

En attendant, nous avons les  
causes Bahar, Bahar l'invisible,  
Bahar l'introuvable. On haletait  
après sa problématique apparition.  
Et pourtant point de Bahar,

Il est vrai que son défenseur  
était-là. Et pourtant, quel défen-  
seur, mes amis, quel défenseur ?  
Plus silencieux que feu Silence lui-  
même, il n'ouvrait la bouche que  
pour solliciter des délais sur délais  
pour la production de l'insaisissable...  
Dewey... pardon, Bahar.

Il était pourtant écrit qu'on ne  
verrait pas de jour-là le porte-voix  
de la France

Et la stupeur fut à son comble  
lorsque M. Bonnier, après deux  
suspensions d'audience successives,  
vint dire que « son client ayant  
maintenant un journal à lui, se  
désistait de sa plainte. »

Ce désistement *pur et simple* (?)  
est plein de menaces pour l'avenir,  
et fait augurer d'une période pro-  
chaine de polémiques aiguës fort  
peu rassurantes.

Qu'on nous permette de rappor-  
ter ici pour conclure ces quelques  
appréciations sur l'audience de sa-  
medi, les paroles d'un avocat de  
nos amis : « La Cour, en acquittant  
Candas, après le désistement de  
Bahar, a commis un véritable laïus  
de procédure »

### Choses personnelles

On me rapporte qu'un quidam  
du nom de Félix Bulaquia, se di-  
sant publiciste, se permet de  
tenir un peu partout et à qui veut  
l'entendre, des propos diffama-  
toires sur mon compte.

S'il m'en souvient bien, c'est le  
même personnage qui se signala  
il y a quelque temps par une im-  
mixtion aussi fâcheuse qu'intem-  
pestive dans certaines affaires  
Israélites.

On me dit que ce monsieur a  
une prédilection toute spéciale  
pour cette manie que d'aucuns  
qualifient d'un mot que nous ne  
voulons pas employer.

Quoiqu'il en soit, comme il  
ne me plaît pas d'encombrer les  
colonnes de ce journal de choses  
personnelles, partant médiocrement  
intéressantes pour autrui, je  
dirais à ce Boulakia, pour sa gou-  
verne, que ce qui lui a peut-être  
réussi avec d'autres, réussira au-  
trement avec moi.

Et que, s'il a l'intention de per-  
sister dans sa médisance, je lui  
rappellerai charitablement que la  
loi réserve aux calomnieux  
d'exemplaires châtiments.

Qu'il se le tienne pour dit, car  
bien lui en prendra.

Jos. C. GANOUNA.

## Mécontentement général au B.-G.

Il paraît que le personnel du Bône-  
Guelma serait loin d'être content  
des étrennes 1902.

La déception, on peut le dire, a  
été générale.

En fait de gratifications ou de pen-  
sions, des chefs de gare se-  
raient envoyés en disgrâce, des fac-  
teurs-chefs, devenus simples fac-  
teurs, et ceux qui n'ont pas encouru  
une pareille mesure resteraient  
Gros-Jean comme devant.

Nous ne voulons pas jeter un cri  
de découragement parmi ces mo-  
destes d'entre les modestes oui on  
droit à la sollicitude de leurs chefs,  
car ils tiennent entre leurs mains de  
nombreuses existences et il suffit  
d'un moment d'inattention ou plutôt  
de découragement pour qu'une ca-  
tastrophe se produise dans le genre  
de celle qui vient de se produire à  
Lyon.

Nous ne voulons pas rechercher  
aujourd'hui d'où provient cette me-  
sure quasi-générale qui a mécon-  
tenté le personnel si intéressant du  
B.-G. nous espérons que l'honorable  
M. Poulain fera réparer cette faute  
au mois de juillet prochain.

## Les Petites Nouvelles DE NÉCHAO

Nos automédons se sont mis  
en grève, et ont défrayé la chro-  
nique quotidienne pendant deux  
ou trois jours. Ils prétendaient  
que la casquette en cuir bouilli  
les débarrassait de leurs luxu-  
riantes chevelures mieux et plus  
vite que ne l'aurait fait le rasoir  
de n'importe quel artiste capil-  
laire.

C'est probablement quelque  
affinité physiologique que de sa-  
vants patentés expliquent en leur  
baragouin technique. Sans doute  
le courant de sympathie intense  
qui porte l'un vers l'autres les  
deux cuirs chevelu et bouilli, est  
un excellent agent de destruction  
du système pileux.

Qui sait si demain, quelque in-  
venteur breveté s. g. d. g. ne ti-  
rera pas de l'affirmation de  
nos braves « guimbarbos », une  
géniale découverte ?

Plus de rasoirs, messieurs ;  
plus d'épilatoire, mesdames : le  
cuir bouilli est là ; efficacité. rap-  
idité et... discrétion, tels sont les  
avantages des cataplasmes de  
cuir bouilli applicables partout  
où une chevelure gênante est à  
supprimer.

Une seule application suffit :  
qu'on se le dise !

Néchoa

## La suppression des huissiers

L'auteur y démontre, disons-le de  
suite, que la suppression des huis-  
siers est immédiatement réalisable  
sans nuire à l'administration de la  
justice ; que l'Etat pourrait, sans  
grever le trésor, rembourser aux  
ayant-droit la valeur des offices sup-  
primés ; que les exploits d'huissiers  
augmentent inutilement, de près d'un  
tiers (trente-cinq millions sur quatre-  
vingt-trois millions et demi) les frais  
de procédure prélevés par les seuls  
agents judiciaires : Huissiers, Avoués  
Agrégés et Avocats, cela sans nul  
bénéfice pour l'Etat, sans utilité au-  
cune, et presque entièrement au dé-  
triment des pauvres.

A l'appui de sa thèse, M. François  
Bonnardot cite des documents et  
des faits.

Sur la question d'iniquité et d'o-  
dieuse exagération, il nous montre :

Un négociant poursuivi par huit  
huissiers en paiement d'une somme  
de cinq cent trente-cinq francs obli-  
gé de payer, en plus de cette somme  
— uniquement sur des juge-  
ments, relativement peu onéreux, de  
justice de paix ! — deux cent quatre  
vingt dix francs quinze centimes de  
frais ;

Un second négociant, poursuivi  
au commerce, celui-là, pour une  
créance du quatre vingt-dix-neuf  
francs ; payant finalement, deux  
cent trente-neuf francs soixante-dix  
centimes : c'est-à-dire plus d'un  
tiers en sus du principal doublé ;

Un vieillard, enfin, auquel son  
propriétaire fait vendre son mobi-  
lier pour se rembourser de deux  
cent cinquante francs de loyers en  
retard, et qui meurt de misère à  
l'hôpital après avoir payé, au lieu  
de ses pauvres loyers, payé deux  
cent soixante trois francs de frais  
sur deux cent quatre-vingt-dix-neuf  
que l'huissier lui réclamait, sans  
préjudice des deux cent cinquante  
francs initiaux !!!

Ce passage de *La Suppression des  
Huissiers* décrit, chiffre, pilorie, un  
des cercles les plus abominables de  
l'enfer social contemporain.

«... Ainsi voilà un malheureux  
commerçant qui évait quatre-vingt-  
dix neuf francs à l'origine, qui verse  
à valoir, soixante-quinze francs, et  
dont la dette après ce versement, se  
trouve portée à cent soixante-quatre  
francs... », écrit encore M. François  
Bonnardot, en commentant un des  
états de frais reproduits dans son  
livre :

« C'est à s'arracher les cheveux, ou  
à se brûler la cervelle. »

« Et l'on frémit d'horreur, ajoute-  
rai-je, en songeant que ces fais-  
iniques eussent pu s'élever jusqu'à  
mille francs : dix fois le montant du  
principal, pour peu que messieurs  
les huissiers l'eussent voulu ! »

Ceci se passait, il est vrai, avant  
la loi Brisson, sous le régime de la-  
quelle nous vivons aujourd'hui, et  
qui diminuerait d'une centaine de  
francs la charge de l'infortuné débi-  
teur...

Dans la partie anecdotique de son  
étude, notre auteur fait, en passant  
l'historique de l'huissierat... si j'ose  
m'exprimer ainsi. Il nous montre  
les origines de la profession se per-  
dant dans la nuit des temps ; établit  
sa filiation, assez vague d'ailleurs,  
avec les *executores* de l'ancienne  
Rome ; les *comes* ou *grafos*, gaulois  
sous les rois francs ; les sergents ou  
« serre-argent » du Moyen-Age et  
les huissiers — du verbe *huissier* :  
crier — a verge des anciens parle-  
ments... lesquels pas plus que leurs  
actuels descendants s'ignoraient,  
ainsi qu'on en va pouvoir juger :  
« l'art d'enfer la douloureuse ».

« Etienne de Trois-Moulins, après  
avoir fait deux voyages pour exé-  
cuter un arrêt relatif à la succession  
de Guillaume de Cherchemont, de-  
manda pour le premier voyage 117  
livres pour les écritures ; et 130  
pour le second, plus 16 livres pour  
les écritures ; les enfants du défunt  
Jean, Marie et Isabelle voulurent  
une diminution. L'huissier avoua  
aux commissaires nommés par le  
Parlement pour vérifier ses comptes



## SPECIALITE DES PLATS DU JOUR

qu'il avait touché 1080 livres, plus 500 livres, remises par lui à Jean Chauvet, au profit de qui se faisait l'exécution, et qu'il avait reçu comme honoraires 175 livres et 30 pièces de vin; naturellement les commissaires les déduisirent du total qui lui était dû pour ses voyages et ses écritures.

Ceci se passait en 1345. Mais que l'on ne vienne pas dire qu'il n'en saurait plus être ainsi. En 1895, lorsque l'huissier parisien Couchot fut traduit en cour d'assises et acquitté par le jury, il a été établi que cet officier ministériel avait fait dix-huit cents francs de frais à un locataire à fin de résiliation de bail, et lorsque M. Edmond Magnier, ancien sénateur, ancien directeur de l'Evénement, comparut devant la même juridiction il fut prouvé qu'il avait, au cours de sa carrière commerciale, payé plus de cinq cent mille francs — un demi-million! — de frais de procédure.

Inutile d'insister, n'est-il pas vrai sur cette instructive série de faits que j'emprunte à l'ouvrage de M. François Bonnardot?

Il me faut du reste conclure. La suppression des Huissiers se termine par un important résumé, où son auteur expose :

Qu'il serait équitable, après avoir dégrevé la propriété foncière, c'est-à-dire ceux qui possèdent : de ne pas laisser grever ceux qui n'ont rien par une contribution judiciaire indirectement instituée contre le débiteur malheureux, qu'elle vient frapper à l'heure où sa ruine est déjà entamée ;

Que la suppression des huissiers équivaldrait à la suppression d'un impôt de cinquante millions, actuellement prélevé par ces agents judiciaires et le fisc sur la misère publique ;

Enfin que cette réforme est possible et sans que ni les huissiers, ni l'Etat soient lésés...

On n'attend pas de moi que je reproduise ici le système — très ingénieux et très simple — d'application que préconise M. François Bonnardot, dans un livre que tout le monde — profanes comme intéressés — peut (car il est totalement dépourvu d'animosité) et devrait lire.

On n'a pu s'empêcher de remarquer que le *modus operandi* qu'il étudie et propose est pratique ; serait fécond en désirables résultats sociaux, et apparaît de nature à séduire le législateur éclairé.

Peut-être, d'ailleurs, cette... séduction, louable au premier chef, est-elle chose faite à l'heure où j'écris ?

Un des familiers de M. le garde des sceaux Monis assure, en effet, avoir vu, sur le bureau de ce ministre, le livre de notre confrère copieusement annoté.

Acceptons-en l'augure. M. Monis est un homme d'Etat qui fut un grand négociant.

Mieux que quiconque il est donc apte à devenir le d'Agnessau d'une aussi urgente et aussi démocratique réforme qu'il soit le bourreau des huissiers... surtout de ceux de Tunis dont nous reparlerons prochainement.

## PROPOS

Quand vous ou moi, nous devons à un tiers une somme de 13 fr. 50 nous avons coutume d'estimer que, en bonne justice, nous sommes libérés dès que nous lui avons remis 13 francs et 50 centimes.

Eh bien, s'il en est ainsi « en bonne justice », il n'en va pas de même « en justice » Je n'oserais certes pas prétendre prouver ainsi que dame Thémis ne débite pas derrière ses comptoirs une justice de première qualité, étant bien trop poli pour ceci. Mais enfin...

En attendant, pour en revenir à mes moutons, je vais essayer de vous prouver que, si vous devez à la matrone porte balance la modique somme de 13 fr. 50, pour une amende par exemple, elle est en droit de vous réclamer 20 fr. 71 !

En effet, vous êtes débiteur : du principal de l'amende soit 13 fr. 50 ; de 3 fr. 33 de décimes ; de 3 fr. 13 de frais de justice ; de 0 fr. 20 de poste (car on a dépensé 1 centime pour vous envoyer le bordereau) ; de

0 fr. 25 de frais d'extraits d'arrêts et de jugement ; et de 0 fr. 25 pour le timbre de quittance. Soit en tout 20 fr. 71.

Fils de famille, noceur, procès des usuriers, avez-vous jamais vu facturer semblable, vous a-t-on jamais remis semblable compte d'apothicaire ?

Jamais, dites-vous. Et pourtant vous vous plaignez d'être exploités. Alors que diriez-vous si vous alliez en justice ?

Vous diriez sans doute — car vous n'avez même pas le respect des institutions, — vous diriez que si un particulier se permettait de faire de telles notes, on lui montrerait que les prisons ne sont pas destinées aux caniches.

Mais cela tiendrait simplement à ce que vous êtes irrespectueux dans l'âme ?

## Chronique locale et régionale

### Béja

Notre ami Roqueyrol, de Béja, nous écrit qu'il ne peut obtenir sa réintégration sur les listes électorales de Béja malgré les deux arrêts de la Cour d'appel d'Alger qui l'ont relevé de la faillite prononcée contre lui alors qu'il n'était pas commerçant.

Nous espérons que M. le contrôleur civil voudra bien donner des ordres pour faire inscrire M. Roqueyrol ; au besoin nous conseillerions à notre ami de s'adresser à M. le juge de paix.

Nous avons annoncé en septembre dernier que M. Macler membre de la Chambre de Commerce avait été déclaré en état de faillite.

Nous avons appris avec plaisir que le tribunal de commerce l'avait relevé de cette faillite prononcée par défaut.

### Pétrole : nouvelle baisse

MM. Mangano et C<sup>ie</sup>, agents de la Société des Pétroles informent le public qu'ils viennent de réduire encore le prix du pétrole américain Atlantic. Les bidons cylindriques (bleus) seront vendus à 2 fr. 25 chacun (emballage non compris).

Exiger que les bidons soient plombés aux initiales S. I. A. P.

### Mot de la fin

On demande à Boireau pour quelle raison il n'accompagne pas le convoi de son ami Tripatouilleau, décédé. — Pourquoi irai-je à son enterrement, répond ingénument Boireau, est-ce qu'il ira au mien, lui ?

### Petite Correspondance

Le sieur X... qui nous a écrit sous le couvert de l'anonymat pour nous soumettre un projet de fêtes carnavalesques, est prié de se faire connaître à notre secrétaire de rédaction.

**L'ABSINTHE OXYGÈNE CUSENIER** est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.  
Dr Ph. Bernard.

### Spectacles et Concerts

**L'OLYMPIA - CONCERT - SPECTACLE**  
Rues de Bone et de Constantine

Tous les soirs à 8 h. 1/2  
**Grand concert par toute la troupe**  
Samedi, Dimanche et Fêtes MATINEE de 3 h. à 6 h.  
RÉPÉTITION PUBLIQUE  
Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 heures

**FOLIES-BERGÈRE**  
DIRECTION : PELLAZA-MERTILLO  
11, Rue de Constantine, 11  
**Anciennement Alcazar**  
Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

## Succession Raffali Félix

### AVIS

Lse créanciers de feu Raffali Félix, ex-casernier au Kef, sont priés d'adresser avant le 15 janvier prochain, leurs titres de créances à M. Smadja interprète judiciaire au Kef, administrateur provisoire de la succession.

Le Kef, le 1<sup>er</sup> janvier 1902.  
L'administrateur provisoire,  
SMADJA.

Jeune homme, sachant très bien le français, excellente écriture calligraphique, muni du brevet d'arabe, demande emploi de comptable, ou d'employé de bureau. Sérieuses références. S'adresser aux initiales N. N. au bureau du journal.

## RÉVOLUTION EN LIBRAIRIE

M. DANGUIN, libraire, 21, rue Al-Djazira, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que par suite de nouvelles conventions avec tous les grands éditeurs de Paris, il met en vente à partir d'aujourd'hui tous les romans à 3 francs le VOLUME au lieu de 3 fr. 50.

Réceptions des Nouveautés  
tous les courriers

Fournitures de bureaux en tous genres

## GRAND HOTEL DE FRANCE A TUNIS

MM. les touristes et voyageurs trouveront dans ce splendide hôtel de premier ordre, tout le luxe et le confort modernes. — Cuisine soignée. — Prix modérés. — Installation entièrement neuve. — Omnibus de l'hôtel aux trains et aux vapeurs.  
N. B. — Prière de réserver les chambres d'avance.

## Institut Dentaire

Perre LESCOT  
Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée Rue de Rome

## RAYMOND MENSI

Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans. Projets, affaires à forfait

**ÉTABLISSEMENT OUSDI BACK**  
Rues Es-Sadikia et l'Allemagne

Grande mise en vente  
des articles de saison. — Occasions à tous les comptoirs.

## GRAND HOTEL MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre. Chambres depuis 2 fr. 50 sans repas ; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir la Brasserie Maxéville.

**Grande Clinique Ophthalmique**  
de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CHENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, undis et vendredis.

## ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur  
en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

## DINER FRANÇAIS

65, Avenue de la Marine, 65 - TUNIS

REPAS : 1 FR. 50  
Pension depuis 60 francs par mois  
Dix cachets pour 12 fr. 50  
Diners sur commande. Prix modérés  
SALONS POUR FAMILLES

## MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

## AGENCE AGLOT

1 bis, rue Es-Sadikia

SERVICE DES BAGAGES  
EXPEDITIONS

Camionnage et Transit

DEMANDEZ PARTOUT

## L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions  
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

## HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 franc dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

## PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est les Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)  
Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

## DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

## Sachets Antiépidémiques

CH. MALACHOWSKI

TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 - TUNIS

## OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

Le gérant : EM. LACROIX

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
DENTIFRICES  
des RR. PP.  
**BÉNÉDICTINS**  
de SOULAC  
A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900  
MODÈLE du FLACON



Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

## GRANDE EPICERIE PARISIENNE

14, rue d'Espagne — TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

## Z. GENEVAY

A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Jour de l'An, la Maison à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Liqueurs, Vins fins, Articles de Confiserie, Pâtés de Foie gras, Jambon de Strasbourg, Conserves de tous genres, etc., etc.

Expéditions de postaux dans tous pays

## GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS. CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, RUE D'ITALIE, 20 — TUNIS



**DATTES**  
**MANDARINES**  
Et autres produits tunisiens  
Colis-postaux pour tous pays  
MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
Société Anonyme; Capital 15.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France  
Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises.  
Chèques et lettres de crédit sur tout pays  
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.  
Bons à 1 an 3 0/0. Bons à 2 et 3 ans 3 0/0 et demi Bons à 4 et 5 ans 4 0/0

**Banque de Tunisie**  
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis  
**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
M. Victor Richard, Directeur  
Sous-Agences à SOUSSE et à Sfax, Bureau à GABES  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue, 2 %, - de 6 mois à 1 an 2 1/2 %, - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 %, - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 %, - de 2 ans au delà 3 1/2 %.  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Maison Paonessa, Artificier**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**M. Louis FOUBERT**  
Courtier maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
MAGASINS DE DEPOTS

**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
Peintures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

**MAISON DESPÉROUX**  
FONDÉE EN 1888  
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba  
FOURS À FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
PLÂTRE  
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »  
BRIQUÈTERIE DE PREMIER ORDRE  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles  
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
et Ciments  
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

**TERMINUS-BUFFET-HOTEL**  
CABE FRANÇAISE  
la meilleure situation de Tunis  
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES  
PRIX TRÈS MODÉRÉS

**TUNIS-HOTEL**  
12, rue d'Italie 12  
Em. GIRAUD, Propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE  
SALONS POUR FAMILLES  
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**CONSTRUCTIONS METALLIQUES**  
EN TOUS GENRES  
MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE ORDINAIRE  
Norias actionnées directement et sans courroies par moteur à pétrole ordinaire pour irrigations  
**ECLAIRAGE ELECTRIQUE**  
par machines Sautter, Harlé et Cie  
Pompes Centrifuges Matériel de Mines  
PLANS, DEVIS, ETUDES, SUR DEMANDE  
H. de MONTESSUS, Ingénieur Civil, 12, rue Es-Sadikia, TUNIS

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
Veuve C. BOURY  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabrications françaises  
Appareils de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPOT DE POUÈRES DE MINES et de CHASSE

**Grand Bazar de la Porte de France**  
TUNIS — 15, Avenue de France, — TUNIS  
Grande Spécialité d'Articles à 13 Sous  
Pendant tout le mois de Décembre  
GRANDE MISE EN VENTE DE JOUETS ET ARTICLES D'ÉTRENNES  
à des prix défiant toute concurrence  
Rayon spécial de Jouets, Vannerie, Maroquinerie, Bijouterie, Optique, Cravates, Foulards, parapluies, Ombrelles, Quincaillerie, Articles de Fumeurs, Verrerie, Porcelaine et articles de ménage.  
Arrivage Journalier d'Articles utiles et de Fantaisie  
Rayon spécial d'articles indigènes

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
B. RICHARD, A. MILITE  
SUCCESEUR  
Bureaux : Place de la Gar Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
TUNIS

**Pasteurisation des vins**  
APPAREIL BOURTEL  
de Narbonne  
HORS CONCOURS  
S'adresser à M. Fernand LANAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**PAPIERS PEINTS, VITRAUX**  
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.  
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.  
Tuyaux en grès vitrifiés, appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

Demandez partout  
**LE KINA-BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LA VINE & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO

**PHARMACIE LYONNAISE**  
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
ROSSET-BRESAND, pharmacien  
**VIN TONIQUE DES SUFFÈTES**  
à la Kola, Cochléophosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
DES SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chagrins, Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales curatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par courrier.

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE**  
ANGLAISE ET VIENNOISE  
TUNIS — 11, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
SAINT-LOUIS de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE

**GRANDE BRASSERIE GEORGES**  
Tenue par B. Mertillo  
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS  
SALONS RÉSERVES — BILLARD  
CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE  
GLACES ET SORBETS

**VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE**  
M<sup>ME</sup> HOLMIÈRE  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE  
**EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES**  
**D'AIN-GARCI**  
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
**SOURCE RÉGENCE** Très peu gazeuse  
**SOURCE PASTEUR** Gazeuse  
Dépôts à Tunis :  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

**Hôtel-Restaurant des Négociants**  
9, rue Amilear — TUNIS  
PENSION BOURGEOISE — REPAS DÉPUS 1 fr. 50  
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
DÉPOT DES USINES **TORRILHON\*** et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie  
**PAUL ROSARD**  
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS  
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

**C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
Le vapeur Ville de Bizerte Capitaine Rilba partira directement pour Marseille le 29 Décembre 1901.  
Prix des passages pour Sousse: 1<sup>re</sup> classe : 50 fr. hour. et droits de canal compris; Pont : 11fr.50 sans nour.; droits du canal compris  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépôts et de marchandises  
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.  
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.  
— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripolitaine, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.  
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

**P. DANA**  
19, Rue Es-Sadikia, — Tunis  
Camionnage  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtel  
ET VIE-VERSA  
Par colis ordinaire 0, 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane